



Mon propriétaire m'accuse de dégrader les parties communes

Par **versab**, le **09/07/2014** à **22:54**

Bonsoir,rnrnJ'ai besoin d'aide... je suis locataire d'un F2 depuis 1 an. Il y a quelques mois, j'ai croisé le propriétaire dans la cage d'escaliers et il m'a accusée d'avoir sali les murs des parties communes entre le 1er étage et le RDC suite à mon emménagement. (J'habite au 1er). Il était en train de laver les murs et de les repeindre. Il affirme que cela ne peut être que moi car il connaît les autres qui sont propriétaires. Je lui ai répondu que je n'étais pas la seule à emprunter les escaliers et que je ne pouvais être responsable de dégradations en cas de livraison d'objets lourds et que j'avais fait attention au moment de l'emménagement. Aujourd'hui, j'ai reçu un appel de l'agent immobilier qui me loue l'appartement. Il m'a dit avoir eu le propriétaire au téléphone, et il m'accuse toujours de dégradations. Ce qui m'a choquée c'est que selon lui, je monteraï et descendrais des poussettes dans les escaliers et dégraderaï les murs. Il faut savoir que je suis dans mon neuvième mois de grossesse et que l'enfant n'étant pas encore né, je ne vois pas comment je serais en mesure d'utiliser la poussette. Enfin, en gros, il crée des rumeurs, disant que se sont les voisins qui le lui ont dit, mais j'ai du mal à y croire. Je pense que tout cela vient de lui. Je ne sais pas quoi faire.

Par **Lag0**, le **10/07/2014** à **07:48**

Bonjour,rnEnvoyez donc une LRAR au propriétaire (copie à l'agence) lui demandant de vous fournir les preuves de vos dégradations (attestations signées des personnes qui vous ont vu) ou de cesser définitivement de vous harceler sans quoi vous saisirez la juridiction compétente.

Par **versab**, le **10/07/2014** à **08:37**

Bonjour Lag0, je vous remercie de votre réponse rapide. J'hsitais à fonctionner de cette manière, mais je pense que vous avez raison...